

**TARIFS 2026**  
**MANUTENTIONS ET AUTRES PRESTATIONS**  
 Tarifs exprimés en €uros, applicables au 1er Janvier 2026

Catégorie	Longueur hors tout (en mètres)	Forfait "Carénage"		Mise à terre "Carénage"		Transfert		Mise à terre "Hivernage" ou zone d'activité		Mise à l'eau			
		Sortie d'eau Nettoyage sous pression Remise à l'eau (sans calage) (forfait 1 heure)		Sortie d'eau Calage sur aire de carénage Nettoyage sous pression en option (1) 45€ / 1/2 heure		Transfert + Calage		Sortie d'eau Calage sur une aire de stationnement Nettoyage obligatoire avant de se rendre en aire de stationnement -effectué par le client (1h maxi) ou les agents du Port (2)		Depuis l'aire de carénage		Depuis une aire d'hivernage ou depuis une zone d'activité	
				stationnement de 7 jours inclus pour les titulaires d'un contrat annuel à flot				stationnement de 8 semaines inclus pour les titulaires d'un contrat annuel à flot					
		Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel
A - B - C	0 à 6,00m	170 €	136 €	101 €	81 €	48 €	38 €	126 €	101 €	101 €	81 €	126 €	101 €
D - E	6,01 à 7,00m	203 €	162 €	120 €	96 €	59 €	48 €	151 €	121 €	120 €	96 €	151 €	121 €
F - G	7,01 à 8,00m	239 €	191 €	133 €	106 €	76 €	60 €	175 €	140 €	133 €	106 €	175 €	140 €
H - I	8,01 à 9,00m	275 €	220 €	163 €	130 €	82 €	66 €	207 €	165 €	163 €	130 €	207 €	165 €
J - K	9,01 à 10,00m	312 €	250 €	199 €	159 €	85 €	68 €	240 €	192 €	199 €	159 €	240 €	192 €
L - M	10,01 à 11,00m	348 €	279 €	239 €	191 €	106 €	85 €	292 €	233 €	239 €	191 €	292 €	233 €
N - O	11,01 à 12,00m	387 €	310 €	285 €	228 €	124 €	99 €	345 €	276 €	285 €	228 €	345 €	276 €
P - Q	12,01 à 13,00m	425 €	340 €	336 €	268 €	138 €	110 €	399 €	319 €	336 €	268 €	399 €	319 €
R - S	13,01 à 14,00m	467 €	373 €	389 €	311 €	148 €	118 €	453 €	363 €	389 €	311 €	453 €	363 €
T	14,01 à 15,00m	508 €	407 €	440 €	353 €	189 €	152 €	531 €	425 €	440 €	353 €	531 €	425 €
U	15,01 à 16,00m	553 €	442 €	493 €	394 €	218 €	175 €	602 €	482 €	493 €	394 €	602 €	482 €
V	16,01 à 17,00m	602 €	482 €	548 €	438 €	255 €	204 €	686 €	549 €	548 €	438 €	686 €	549 €

**HORS GABARITS OU PRESTATION SUR MESURE : SUR DEVIS**

**Forfait "PRISE SOUS SANGLES sans nettoyage sous pression" (pour expertise, bout dans l'hélice, etc...) : 25% de remise appliquée sur le tarif " FORFAIT CARENAGE"**

**Ponton d'attente: réservé aux usagers de la Zone Technique.**

**Pour les titulaires d'un contrat annuel, 3 jours de franchise par manutention. Au-delà: 20 € / jour.**

**Pour les non titulaires d'un contrat annuel, se référer au tarifs de stationnement à flot en vigueur**

**Surcharge bateau > 20t.: + 10%**

**Facturation en cas d'annulation le jour même par le client: 30% du tarif de la prestation annulée**

	2 JOURS		7 JOURS		1 MOIS	
	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel	Non titulaires d'un contrat annuel	Titulaires contrat annuel
Location de 2 paires d'épontilles	80	64	120	96	159	127
Une paire d'épontilles supplémentaire	40	32	59	47	80	64

\* Les bers et épontilles utilisés par le Port de Plaisance ne doivent être en aucun cas modifiés. Il est interdit de modifier la façon dont a été calé le bateau par les agents du Port de Plaisance.

\* L'usager pourra stationner son ber sur la Zone Technique avec l'accord préalable de la SPL Le Havre Nautisme à condition qu'il ait fait l'objet d'une visite de conformité annuelle réalisée par un agent du port. Voir tarif de stockage en vigueur.

En Mars, Avril, Mai et Juin: prévoir sa manutention 1 mois à l'avance

Ne sont pas pris en compte dans le décompte des 8 semaines de gratuité inclus dans les contrats annuels à flot, les mois de Juillet et Août

En cas de Mise à terre,  
la prise en charge de la manutention commence après le placement des sangles par le client,  
à partir du moment où le bateau est saisi dans celles-ci à l'intérieur de la darse et jusqu'à sa mise en place sur le ber.

En cas de Mise à l'eau,  
la prise en charge de la manutention commence dès la saisie du bateau dans les sangles sur le ber et se termine dès que le bateau flotte dans la darse.

A partir d'une vitesse de vent atteignant 35 nœuds, toute manutention et toute utilisation d'appareil de levage seront interdites

En raison de la forte prise au vent que représente un bateau mâté, l'usager devra prendre toutes les précautions utiles pour préserver la stabilité du bateau à terre dont il est le gardien.

